

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

-  Limite de zone
-  Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
-  Clôtures soumises à dispositions particulières
-  Cortège végétal à préserver
-  Marge de reculement
-  Reculement lisière ou massif
-  Ligne de construction
-  Alignement d'arbres à conserver ou à créer
-  Emplacements réservés
-  Ensemble urbain cohérent
-  Élément boisé à préserver
-  Bâtiment remarquable
-  Espace planté à conserver ou à créer
-  Secteur soumis à OAP



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFFEN



REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage n° 1
Echelle 1/2000

16/03/2017	Approbation	<p>MODIFICATION N°1</p> <p>Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 10 septembre 2020</p> <p>À Haguenau Le 10/09/2020</p> <p>Le Vice-Président, Jean-Lucien NETZLER</p>
21/11/2017	Mise à jour n° 1	
13/09/2018	Modification simplifiée n°1	
13/09/2018	Modification simplifiée n°2	
23/04/2019	Mise à jour n° 2	
23/04/2019	Mise à jour n° 3	

